9409121
M35c
cop.1

LES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE BELGE

ET LE

RESPECT DE LA NEUTRALITÉ

PAR

W. MARSILY
Major d'état-major de l'armée belge.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNE | PARIS
1, Rue de Bourg, 1 | Boul. St-Germain, 106

1917

Tous droits réservés.

LES CHEFS D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE BELGE

ET LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ

LES SUPPLÉMENTS DE LA « REVUE MILITAIRE SUISSE »

Les chefs d'état-major de l'armée belge et le respect de la neutralité

PAR

W. MARSILY

Major d'état-major de l'armée belge.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie

LAUSANNE | PARIS

1, Rue de Bourg, 1 | Boul. St-Germain, 106

1917

Tous droits réservés.

940.3121
M35c
cop.1

Les chefs d'état-major de l'armée belge et le respect de la neutralité.

(Carte hors texte.)

On sait avec quelle audacieuse et persistante mauvaise foi les Allemands ont exploité les fameux documents Ducarne-Barnardiston pour prétendre en tirer la preuve que, dès longtemps avant la guerre, la Belgique avait délibérément trahi ses devoirs de neutre au profit de l'Angleterre, en concluant avec elle, en 1906, un traité secret d'alliance.

Quand elle eut découvert ces documents dans les archives demeurées à Bruxelles, le premier soin de l'Allemagne fut de les altérer. Outre qu'elle transforma en *Convention* le mot *Conversation* qui figurait dans le texte du Rapport du général Ducarne, elle omit sciemment de reproduire une phrase importante, écrite en marge, avec renvoi, de la main du général, et qui suffisait déjà à ruiner la thèse allemande. Il y était dit explicitement, en effet : « *L'entrée des Anglais en Belgique ne se ferait qu'après la violation de notre neutralité par l'Allemagne.* »

Pris en flagrant délit d'outrage à la vérité, les Allemands se résolurent, d'assez mauvais gré, après cinq mois, à reconnaître partiellement leurs « erreurs de lecture » volontaires. Ils s'obstinèrent cependant dans leur incrimination première, accusant le gouvernement belge d'avoir, de concert avec le gouvernement britannique, combiné une action militaire contre l'Allemagne.

Obligés d'abandonner bientôt cette accusation, devant des dénégations formelles appuyées sur des données irréfutables [1],

[1] Voir les deux premiers « Livres gris belges, » particulièrement le « 2e Livre gris », pièces nos 98 à 103. L'ensemble des pièces relatives à la neutralité de la Belgique se trouve dans l'ouvrage : *Le dossier diplomatique de la neutralité belge : recueil des pièces*, publié par F. van Langenhove (Bruxelles-Paris, Van Oest, 1917).

ils se rabattirent sur l'argument suivant : « Avec la complicité plus ou moins dissimulée de leur gouvernement, les *chefs d'état-major* de l'armée belge ont, par deux fois au moins — le général Ducarne en 1906, le général Jungbluth en 1911 — préparé de commun accord avec l'état-major britannique, les plans d'une opération concertée contre les armées allemandes. »

C'est, en fin de compte, la dernière thèse que les accusateurs soutiennent [1]. La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* la reprenait encore au début de cette année (numéro du 20 février 1917) prétendant l'étayer au moyen de preuves nouvelles [2].

Les variations mêmes des allégations allemandes témoignent de leur inconsistance. On n'a guère eu de peine à prouver le caractère *strictement personnel* des *conversations* échangées en 1906 entre le général Ducarne et le lieutenant-colonel Barnardiston, et qui ne furent et ne pouvaient être suivies, du reste, d'aucun effet. Comment expliquer, s'il en avait été autrement, que le lieutenant-colonel Bridges eût voulu reprendre la conversation en 1911 avec le général Jungbluth, successeur du général Ducarne ?

Responsable, pour sa part, de la préparation de l'armée belge à la guerre, ce chef d'état-major n'a eu d'autre objet en vue — c'est l'évidence même — que de recueillir, au cours d'entretiens particuliers, des informations utiles à la défense du pays contre un agresseur éventuel. Et l'on peut tenir pour assuré qu'il eût procédé de même s'il s'était agi de l'attaché militaire allemand ou français au lieu de l'attaché britannique.

I. Mobilisation et concentration de l'armée belge.

Les Allemands, néanmoins, ont prétendu déduire des conversations qui ont eu lieu, que les autorités militaires belges se préoccupaient exclusivement de l'hypothèse d'une violation

[1] Sur les variations de la thèse allemande au sujet de la neutralité belge, voir : F. Passelecq, — *Essai critique et notes sur l'altération officielle des documents belges dans le Second Livre blanc allemand* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1916).

[2] Voir dans un 1er Appendice au présent travail, la réponse du baron Beyens, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, à l'article de la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 20 février 1917 : cette réponse a paru dans la presse de toutes les capitales le 10 mars 1917.

de la neutralité belge par l'Allemagne : sous la perfide inspiration de l'Angleterre, elles auraient, en conséquence, prémédité de s'unir à celle-ci et à la France, allant jusqu'à préparer dans ses détails le plan d'une action agressive commune, délibérée et préconçue.

L'absurdité de cette accusation ressort des dispositions mêmes prises par l'armée belge au moment de la mobilisation. Le *Rapport du commandement de l'armée* fournit à cet égard des précisions irréfutables [1].

L'armée de campagne belge se composait alors, en ordre principal, de six divisions d'armée et une division de cavalerie. La mobilisation est décrétée le 31 juillet 1914, à 19 heures. « Les positions de concentration avaient été choisies », écrit le *Rapport*, « en vue d'assurer la défense du territoire tout en se conformant strictement aux obligations qu'imposait à la Belgique sa neutralité, définie par les traités de 1839. En effet, les 1re, 3me, 4me et 5me divisions remplissaient le rôle de divisions d'avant-garde et se trouvaient placées respectivement dans chacune des directions d'où un péril pouvait menacer la Belgique : la 1re division ou division des Flandres, regardait l'Angleterre ; la 3me division ou division de Liége regardait l'Allemagne ; les 4me et 5me divisions regardaient la France, la 4me devant faire face à une attaque sur Namur, la 5me à une attaque qui déboucherait de Maubeuge-Lille.

» Chacune de ces divisions d'avant-garde avait pour mission de fournir la première résistance et de donner par cette résistance même, le temps de transporter les cinq autres divisions dans la partie menacée du territoire. »

A qui fera-t-on croire que le commandement de l'armée belge eût adopté un tel dispositif, basé sur l'incertitude du péril réel à conjurer, s'il avait eu d'avance partie liée avec l'Angleterre et la France contre l'Allemagne ?

Sa naïveté, dans ce cas — pour ne pas dire son aberration — n'eût-elle pas ensuite dépassé toutes les bornes lorsque, malgré la note remise par l'Allemagne le 2 août 1914, à 19 heures, en vue de réclamer pour les armées allemandes le passage à travers

[1] *L'action de l'armée belge pour la défense du pays et le respect de sa neutralité.* Rapport du Commandement de l'armée, p. 2 et 3.

la Belgique, l'état-major belge se tint encore aux premières dispositions ordonnées ?

« La note, déclare en effet le *Rapport*, n'eut, il faut le remarquer, pas d'influence immédiate sur la concentration de l'armée, qui demeura disposée sur le territoire suivant les exigences militaires imposées par la neutralité du pays ; ordre était donné aux postes placés à toutes les frontières, d'ouvrir le feu sur *toute* troupe étrangère entrant en Belgique [1]. »

Ce n'est pas tout. En même temps que le gouvernement du Roi répond à la note allemande pour affirmer sa décision « de repousser par tous les moyens en son pouvoir toute atteinte portée par l'Allemagne au droit de la Belgique », il « *décline l'appui militaire* qu'avait offert le ministre de France, le gouvernement n'ayant pas encore fait appel à la garantie des puissances et s'étant réservé d'apprécier ultérieurement ce qu'il y aurait lieu de faire [2]. »

Et c'est seulement dans la nuit du 3 au 4 août, quand on acquiert la certitude que les troupes allemandes entendent traverser la Belgique de vive force, que « le haut commandement fait exécuter les mesures qu'impose la situation nouvelle [3]. » Ces mesures comportent, en ordre principal, la concentration de l'armée face à l'Est, sur la position d'observation de la Gette, sous la protection des 3me et 4me divisions, qui doivent respectivement garder les places de Liége et de Namur.

Et c'est le 4 août seulement, quand la violation du territoire belge par l'Allemagne est un fait désormais indéniable, que la Belgique adresse un appel d'assistance militaire aux puissances garantes de sa neutralité. « Il y aurait, disait dans cet appel le gouvernement du Roi, une *action concertée et commune* ayant pour but de résister aux mesures de force employées par l'Allemagne contre la Belgique et en même temps de garantir le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de la Belgique dans l'avenir [4]. »

Ainsi donc, ce n'est que le 4 août, quand déjà des troupes allemandes ont pénétré dans le pays, que la Belgique fait appel

[1] Op. cit., p. 4. — [2] Op. cit., p. 4. — [3] Op. cit., p. 5. — [4] Op. cit., p. 6.

aux protecteurs légitimes de sa neutralité et leur suggère une *action concertée* et *commune* contre l'envahisseur.

Une telle attitude ne serait-elle pas inconcevable de la part de ceux-là mêmes qui, aux dires de l'ennemi, auraient préparé, dès longtemps avant la guerre, des plans d'opérations combinées contre l'agresseur qui se présente aujourd'hui ? Et la conduite du commandement de l'armée n'apparaîtrait-elle pas plus étrange encore, alors que, malgré l'avertissement contenu dans la note du 2 août, il attend que le danger soit passé de l'état de menace latente à celui de réalité effective, pour concentrer face à l'Est, c'est-à-dire au péril angoissant, les forces dont il peut disposer ?

En vérité, il ne peut exister un cerveau doué du moindre bon sens, pour admettre que ce commandement, en des heures si graves, se fût exposé à perdre un temps précieux, s'il avait concerté d'avance, avec les états-majors français et britannique, une action commune contre les armées allemandes.

Et les dispositions qu'il a ordonnées, et les retards qu'il s'est imposés avant de prendre la seule décision possible en l'occurrence, ne témoignent-ils pas lumineusement, au contraire, de sa volonté de demeurer fidèle, jusqu'à l'extrême limite, aux devoirs commandés par une neutralité que le gouvernement et l'armée ont toujours résolu de respecter formellement.

II. Les travaux de l'Ecole de Guerre.

La même impartialité des chefs militaires belges et leur ferme résolution de défendre le pays contre tout agresseur *quelconque*, ressortent encore à toute évidence des études préparatoires à une guerre éventuelle, entreprises en temps de paix sous la direction des chefs d'état-major de l'armée belge.

Sous le titre : « Témoins de moralité », un officier qui signe capitaine A. E. M. a publié dernièrement un excellent article à ce sujet dans l'*Echo belge* [1].

L'auteur se base sur l'enseignement professé à l'Ecole de guerre belge et, en particulier, sur les travaux pratiques exécu-

[1] N° 841 du 11 février 1917.

tés en troisième et dernière année d'études, sous le nom de « *voyage d'état-major* » et de « *grand travail de sortie* ».

Ce sont des exercices d'application, le premier sur le terrain, le second en cabinet. Servant en quelque sorte de couronnement aux cours dont l'objet est de former de futurs officiers d'état-major — aides du commandement — ces travaux comportent chacun l'étude complète de l'emploi de l'armée belge dans une hypothèse de guerre déterminée, depuis le moment où cette armée se concentre en vue de l'action contre l'adversaire présumé, jusqu'à celui où s'engage la bataille.

Or, il suffit d'examiner les hypothèses qui, pendant une série d'années successives, ont servi de base à ces travaux pratiques, pour constater que tour à tour la Belgique a été supposée l'objet d'une agression décidée par l'un ou par l'autre de ses voisins de l'Est ou du Sud. Pour des motifs que la thèse militaire expose, c'est la France ou bien c'est l'Allemagne qui se croit justifiée à attenter à la neutralité belge.

La balance entre les deux pays se maintient strictement égale. Bien mieux, il est de règle, peut-on affirmer, que si le « voyage d'état-major » prévoit une invasion du territoire belge par une armée allemande, le « grand travail » imposé ensuite aux mêmes élèves, renverse les rôles et fait violer la neutralité belge par une armée française [1].

[1] Le capitaine A. E. M. cite, dans son article de l'*Echo belge*, les exemples suivants choisis parmi les travaux exécutés au cours des dernières années qui ont précédé le conflit actuel :

« En 1912, le thème du *voyage d'état-major*, envisageant une guerre entre la France et l'Allemagne, énonce que la France, pressentie au sujet du respect de la neutralité belge, a déclaré formellement que notre territoire ne serait pas violé par ses troupes ; le ministre d'Allemagne, appelé à se prononcer sur la même question, a déclaré ne pouvoir prendre aucun engagement. Et l'action se déroule contre l'armée *allemande*, avec l'appoint d'un corps d'armée français arrivant à Marche, après notre première bataille sur l'Ourthe.

» La *même* année, les mêmes officiers avaient à traiter pour le *grand travail*, une hypothèse d'après laquelle, cette fois, le ministre de France à Bruxelles déclarait ne pouvoir donner aucune affirmation formelle concernant le respect de la neutralité belge, et le gouvernement allemand, de son côté, faisait connaître au gouvernement belge qu'en cas de violation de son territoire par la France, d'abord une division de réserve, puis deux de cavalerie et deux corps d'armée, après entente avec l'état-major belge, pourraient être mis à la disposition de celui-ci. Et l'action se déroule contre l'armée *française*.

» En 1910, le *grand travail* étudiait l'action de l'armée belge contre une armée *anglaise* débarquée et concentrée entre la Sambre et la mer, et cherchant à faire sa jonction avec une armée *française* envahissant au S. de la ligne Sambre-

Cette règle s'inspire visiblement d'un double souci : obliger, d'abord, les futurs officiers d'état-major à étudier successivement des opérations possibles contre les deux adversaires éventuels les plus probables de la Belgique ; les convaincre, ensuite, que la neutralité du pays impose à l'armée le devoir fondamental de se prémunir contre une attaque venant de l'Est aussi bien que du Sud, et imprégner leurs esprits de cette impartialité absolue, vis-à-vis des puissances frontières, qui est un dogme pour le gouvernement comme pour les chefs militaires belges[1].

Certes, ce ne sont là que des travaux d'école, qui se font au grand jour. Mais comme le fait justement observer l'auteur de l'article, si un chef d'état-major général sacrifiait personnellement à des idées préconçues concernant le rôle ou l'attitude de l'armée à l'égard de l'un ou l'autre des garants de la neutralité belge, l'opinion qui, sous son impulsion, viendrait ainsi à s'accréditer dans les milieux militaires, ne se refléterait-elle pas fatalement dans les études et les travaux imposés à ceux-là qui seront un jour les dépositaires de la pensée du chef et ses collaborateurs immédiats dans l'exécution des plans de guerre ?

Une telle supposition est d'autant plus vraisemblable que ce chef d'état-major a directement ou indirectement la haute main sur l'enseignement professé à l'Ecole de Guerre. Il approuve les hypothèses des exercices d'application. Il préside

Meuse. Au cours du *voyage d'état-major*, dans le Luxembourg, fut étudiée l'organisation d'une position défensive aux environs de Rochefort contre les Allemands.

» En 1909, ce fut la même diversité : *voyage d'état-major* en Flandre, contre une armée *anglaise*, bataille aux environs de Thielt, *grand travail* contre une armée *allemande* envahissant la Belgique au N. de la ligne Meuse-Sambre. »

Signalons encore, à titre documentaire, les thèmes des exercices de l'année 1904 : *voyage d'état-major* dans le Luxembourg belge, comportant l'étude d'opérations menées contre une armée allemande d'invasion ; *grand travail* étudiant l'action de l'armée belge contre une armée française qui prend l'offensive en passant par la Belgique et franchit la Semois.

On pourrait multiplier ces exemples. Nous nous arrêtons ici pour ne pas abuser de la patience du lecteur. Libre aux Allemands, qui ont pu consulter à Bruxelles tous les dossiers voulus, de publier à ce sujet un tableau plus complet, s'ils le désirent.

[1] On trouvera une preuve nouvelle et assurément péremptoire de cette impartialité et de l'honnêteté scrupuleuse avec laquelle la Belgique comprit et pratiqua les devoirs de sa neutralité, dans les déclarations du Baron de Broqueville, Président du Conseil et Ministre de la Guerre, à une séance secrète du Parlement belge en 1913. Nous les reproduisons (IIe Appendice). telles qu'elles ont été publiées par le *Bureau documentaire belge* le 21 avril 1917,

le jury des examens de sortie où se discute le « grand travail » exécuté à domicile par l'élève. Il interroge celui-ci, conteste ou admet le bien-fondé des solutions stratégiques et tactiques présentées. Comment pourrait-il, alors, ne pas imprimer aux études et aux esprits, fût-ce malgré lui, une orientation conforme à ses propres sentiments ?

On peut donc tenir pour certain que si l'enseignement de l'Ecole de Guerre s'est toujours inspiré de l'impartialité, de la correction, de la neutralité les plus strictes envers les puissants voisins de la Belgique [1], c'est que les chefs militaires responsables s'imposaient eux aussi, en pensée comme en fait, la même réserve et la même attitude intègre, droite et loyale.

III. Les voyages d'état-major d'armée.

Il en existe des preuves plus évidentes encore. Il est un domaine, en effet, où s'exerce particulièrement et d'incontestable façon, l'autorité du chef d'état-major général : nous voulons parler des *voyages d'état-major d'armée* qui, en Belgique aussi bien qu'en Allemagne et en France, s'accomplissent régulièrement et, en principe chaque année, sous sa direction immédiate.

De même que les travaux de l'Ecole de Guerre rappelés plus haut, ces voyages sont basés sur l'hypothèse d'une guerre dans laquelle la Belgique serait entraînée. Ils durent, en moyenne, une semaine pleine. Tous les états-majors des divisions d'armée et de cavalerie y participent au grand complet, dans des conditions aussi voisines que possible de celles où ils devraient agir si les hostilités étaient ouvertes. En fait, c'est donc bien l'armée de campagne belge qui opère, sinon par la présence réelle des troupes, du moins par l'action directe de ceux-là qui, étant les auxiliaires immédiats du commandement, peuvent avoir charge un jour d'assurer la réalisation de sa pensée et de ses ordres.

[1] Le capitaine A. E. M. fait observer que les cours de l'Ecole de guerre belge ont toujours été suivis par des officiers étrangers, des Roumains, des Serbes et des Bulgares, notamment, qui pourront témoigner, si c'est nécessaire, de la neutralité parfaite observée dans l'enseignement de cette académie militaire.

Le chef d'état-major général prépare minutieusement ce voyage, qui doit être à la fois un enseignement et un terrain d'expérience. Des conférences journalières et une conférence finale lui permettent d'exposer la portée des travaux exécutés et d'en tirer des conclusions. Sa responsabilité seule est engagée. Il lui est loisible de donner libre cours ici à sa pensée, de définir sa conception du rôle de l'armée belge dans un conflit éventuel. Car ses uniques auditeurs sont les états-majors qu'il a mission de préparer à la guerre. C'est à leur intention exclusive que les hypothèses à étudier sont élaborées. Aucune publicité n'entoure ce voyage, qui s'accomplit, sinon dans le secret, du moins dans le silence.

Nulle occasion, par conséquent, ne peut être plus propice pour un chef d'état-major général de marquer de son empreinte ces travaux préparatoires à la guerre, et de propager ses idées. C'est ici surtout qu'il pourra, après mûre réflexion, inculquer et répandre — selon le terme plus ou moins propre, tant usité jadis, — la « doctrine » dont il désire inspirer les états-majors chargés d'obéir à son impulsion.

Qu'on le veuille ou non, il faut donc bien admettre que c'est dans les thèmes d'opérations servant de base aux voyages d'état-major d'armée qu'on recueillera le mieux et le plus sûrement la pensée directrice du chef d'état-major général. On y discernera fatalement son opinion personnelle dans la question de la neutralité belge et de l'attitude à tenir, en cas de conflit, envers ses garants.

Or, le résultat d'un tel examen est plus que concluant. On y a procédé ici avec toute l'attention possible et le plus scrupuleux souci de vérité. Sans doute a-t-il fallu reconstituer de mémoire, à l'aide d'investigations dans les milieux militaires compétents, les éléments qui, pour plus de clarté, ont été rassemblés plus loin. Les dossiers des voyages d'état-major belges sont, en effet, demeurés à Bruxelles, et l'on n'a pu, dès lors, travailler sur les pièces mêmes.

Mais loin de nuire à la thèse, ce fait ne peut, au contraire, que la servir. Car il est loisible aux Allemands, passés maîtres dans l'art de fouiller les archives et d'explorer les fonds de tiroir, de contrôler l'exactitude de ces données. Tout au plus

certains détails peuvent-ils être sujets à caution. Car c'est de mémoire, répétons-le, que ces données ont dû être établies ; quelques minimes erreurs peuvent donc s'y être glissées. Elles ne peuvent avoir, en tous cas, aucune influence sur la portée générale — la seule qui importe ici — des déductions qui s'imposent.

Le tableau est d'une sobre mais décisive éloquence. Il remonte jusqu'en 1897 et embrasse les voyages d'état-major d'armée exécutés pendant les dix-sept années qui ont précédé la guerre actuelle. Pour des raisons particulières, il n'en fut pas accompli en 1900, 1905 et 1912. Quatorze voyages cependant ont eu lieu pendant le laps de temps envisagé, sous la direction de cinq chefs d'état-major généraux différents.

Sur les quatorze hypothèses de guerre élaborées, il en est *sept* qui font de la France l'adversaire supposé de la Belgique ; *six* qui prêtent ce rôle à l'Allemagne ; *une* enfin à l'Angleterre, avec la complicité sous-entendue de la France. Dans ces travaux, comme dans ceux de l'Ecole de Guerre, la balance s'établit donc égale entre les deux grandes puissances voisines de la Belgique ; l'Allemagne, même, y est légèrement avantagée, étant moins souvent considérée sous l'aspect d'ennemi éventuel que la France.

Reportez-vous de plus à l'adversaire supposé et voyez combien l'alternance est généralement observée aussi, entre les hypothèses qui font venir tour à tour l'agression présumée de l'Est ou du Sud.

Que l'on examine enfin la part propre à chacun des cinq chefs d'état-major de l'armée belge, et l'évidence de leur attitude impartiale saute aux yeux, fussent-ils des yeux d'aveugles volontaires.

Le lieutenant-général Renard dirige trois voyages ; l'un d'entre eux adopte pour thème la violation de la neutralité belge par l'Allemagne ; deux supposent qu'une armée française envahit la Belgique.

Dans les quatre hypothèses stratégiques qu'il étudie, le lieutenant-général Chapelié, aide de camp du Roi, s'occupe deux fois d'une action de l'armée belge contre les troupes allemandes et deux fois aussi contre les troupes françaises.

Le lieutenant-général Ducarne — qui devrait être le plus suspect aux dires de nos ennemis — préside de 1906 à 1910 inclus, à l'exécution de cinq voyages d'état-major d'armée. Or, il ne suppose que deux fois une attaque de la part de l'Allemagne, comme il en suppose deux de la part de la France. Mais celle-ci intervient encore dans la cinquième hypothèse par l'appui qu'elle semble vouloir prêter à l'Angleterre envisagée pour la première fois sous les traits de violatrice de la neutralité belge. N'est-il pas typique, à ce propos, que ce rôle hypothétique lui soit prêté précisément par le général que l'Allemagne veut représenter comme une sorte de complice de l'état-major britannique ?

Le lieutenant-général Jungbluth ne dirige qu'un voyage. Et c'est l'action de l'armée belge contre une armée française qu'il étudie. Mais son successeur, le lieutenant-général De Ceuninck, qui ne préside également qu'à un seul exercice de l'espèce, revient aussitôt à l'hypothèse alternante d'une invasion allemande.

Ainsi donc, il apparaît sans contestation possible, que pendant la période de dix-sept années envisagées — et étendre celle-ci ne pourrait que renforcer notre conclusion — cinq chefs d'état-major généraux successifs sont demeurés inexorablement fidèles à la même ligne de conduite. Jamais ils ne se sont écartés de la voie droite et régulière, tracée par les exigences mêmes que la neutralité impose à l'armée belge : être prête à repousser une agression, *d'où qu'elle vienne.*

Chefs responsables, ils n'ont inculqué à leurs états-majors d'autre notion que celle de la loyauté absolue envers les puissances voisines de la Belgique ; celle aussi du devoir, ferme et résolu, ordonnant d'opposer à l'envahisseur, *quel qu'il soit,* toutes les forces disponibles.

On ne pourrait découvrir, chez aucun d'eux, ni hésitation sur l'attitude à observer ou la mission sacrée à remplir, ni préoccupation de ménager un des adversaires plus que l'autre. Moins encore de partialité quelconque à l'égard des puissants voisins que les événements, un jour, peuvent transformer en agresseurs.

Le détail des hypothèses envisagées est sans importance

ici. Il ne s'agit point de discuter la valeur ou l'opportunité des solutions adoptées en ce qui regarde l'action de l'armée belge contre l'envahisseur. Aussi est-ce à simple titre documentaire, et par scrupule de bonne foi, que nous mentionnons quelques brefs renseignements sur le thème des voyages et la région supposée des rencontres. Ce qui seul importe pour tout esprit non prévenu, c'est l'idée principale sur laquelle l'hypothèse de guerre se fonde, c'est l'évident souci de stricte impartialité, c'est la persistante et forte volonté d'accomplir loyalement les devoirs imposés à la Belgique par sa neutralité.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉS SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL RENARD, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1897. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Rochefort* (provinces de Namur et de Luxembourg). — Une armée française envahit la Belgique méridionale avec le dessein d'attaquer l'aile droite allemande. En vue de se protéger contre l'action de l'armée belge, le commandement français fait attaquer celle-ci par un important détachement de flanc. La rencontre a lieu aux environs de Rochefort : étude d'une position défensive-offensive occupée dans cette région par l'armée belge.

1898. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région de Marche-Champlon-St-Hubert* (province de Luxembourg). — Le thème général est analogue à celui de l'année précédente, avec cette différence que l'agression supposée est faite par une armée allemande contre laquelle l'armée belge prend position dans la région étudiée.

1899. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Ellezelles* (province de Hainaut). — Des armées françaises prenant l'offensive contre l'Allemagne envahissent la Belgique. Une armée partant de la région de Lille est chargée d'attaquer l'armée belge. Celle-ci organise et défend une position aux environs de Ellezelles.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉS SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL CHAPELIÉ, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1901. — Adversaire supposé : Français. — *Région de la Semois* (province de Luxembourg). — Allemands et Français sont aux prises au sud de la frontière belge. L'armée belge est concentrée aux environs de Neufchâteau. Etude du service de surveillance et d'observation à la frontière. Les circonstances amènent les troupes françaises, en vue d'améliorer leur situation, à violer la neutralité belge. L'armée belge organise et défend contre elles la région forestière au nord de la Semois.

1902. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région de Marche-Laroche-Houffalize* (province de Luxembourg). — Les troupes allemandes violent la neutralité belge et marchent vers la France en traversant la partie sud-est du territoire belge. Elles dirigent de forts détachements de flanc contre l'armée belge qui, inférieure en nombre, organise et défend une position dans la région envisagée.

1903. — Adversaire supposé : Allemands. — *Partie orientale des provinces de Liége et de Luxembourg.* — Le thème général est

2°
3°
4°
MER DU NORD
Ostende
BRUGES
Eecloo
St Nicolas
Nieuport
FLANDRE
FLANDRE
Furnes
Thourout
GAND
Dunkerque
Dixmude
51°
Thielt
Escaut
Yser
Deynze
Alost
OCCIDENTLE
ORIENTLE
Ypres
Courtrai
Lys
Audenarde
Dendre
Escaut
Renaix
Ellezelles
Enghien
Ath
LILLE
Tournai
Soignies
HAINA
MONS
Valenciennes
Maubeuge
FRANCE
Boussu-en
50
Hirson
BELGIQUE
Les noms soulignés
sont ceux cités
dans les thèmes des voyages
d'état-major.
Kilomètres
0 10 20 30 40 50
Mce Borel & Cie cartographes, Neuchâtel.
3°
4°

5°
6°
PAYS-BAS
Turnhout
ANVERS
ANVERS
Pte Nèthe
Moll
Herenthals
Lierre
Gde Nèthe
Malines
Maeseyck
LIMBOURG
Demer
Aerschot
HASSELT
ELLES
Louvain
MAESTRICHT
Pte Gette
AIX-LA-CHAPELLE
BANT
Tongres
Dyle
Waremme
LIÈGE
Vesdre
Verviers
LIÈGE
Meuse
Huy
Amblève
Spa
NAMUR
Sambre
Wépion
Malmedy
Stavelot
Barvaux
Durbuy
Ermeton-s/Biert
Dinant
Lierneux
NAMUR
Durthe
Dochamps
Hastière
Marche
Laroche
Philippeville
Rochefort
Lesse
Champlon
Houffalize
Nismes
Frasnes
Vicoin
Couvin
St Hubert
Bastogne
LUXEMBOURG
Gd DUCHÉ
Rocroi
Juseret
Longlier
Neufchâteau
DE LUXEMBOURG
ARLON
Semois
Meuse
LUXEMBOURG
ALLEMAGNE
51°
50
M. REYMOND

analogue à celui de l'année précédente. Mais la rencontre supposée avec les troupes allemandes a lieu dans la région de Lierneux où l'armée belge livre bataille à l'adversaire.

1904. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Hastière-Ermeton s/Biert-Wépion* (province de Namur). — Les troupes françaises envahissent la Belgique, une partie d'entre elles se dirigeant par l'Entre-Sambre et Meuse dans la direction de Namur. Etude de la défense de cette position fortifiée et de l'action de l'armée belge s'appuyant à la place de Namur.

Voyages d'état-major d'armée effectués sous la direction du lieutenant-général Ducarne, chef d'état-major général.

1906. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région Moll-Herenthals* (province d'Anvers). — Les troupes allemandes envahissent la Belgique ; une partie d'entre elles venant de l'Est, se dirigent vers Anvers. Etude d'une position défensive occupée par l'armée belge qui manœuvre en s'appuyant à la position fortifiée d'Anvers.

1907. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Neufchâteau-Longlier* (province de Luxembourg). — Les troupes françaises prennent l'offensive contre l'Allemagne en traversant le Grand-Duché de Luxembourg et la partie méridionale du Luxembourg belge. Une armée de flanc est chargée de s'opposer à l'action de l'armée belge. Celle-ci organise et défend une position jalonnée par Longlier et Juseret.

1908. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région de l'Ourthe, vers Barvaux* (province de Luxembourg). — Les troupes allemandes traversent le sud-est de la Belgique pour pénétrer en France ; des corps de flanc, dirigés contre l'armée belge, s'établissent sur une position défensive à l'est de l'Ourthe et à cheval sur la route Barvaux-Dochamps. L'armée belge attaque cette position.

1909. — Adversaire supposé : Français. — *Région de Mariembourg-Chimay-Couvin* (province de Namur). — Les troupes françaises se dirigeant vers l'Allemagne en traversant la partie sud-est de la Belgique, détachent contre l'armée belge des corps de flanc qui venant de la ligne Hirson-Rocroi marchent vers le nord. Ces corps s'établissent sur une position défensive vers Boussu en Fagne-Frasnes-Nismes. L'armée belge les attaque.

1910. — Adversaire supposé : Anglais et Français. — *Région comprise entre Thourout et la côte* (province de la Flandre occidentale). — Des troupes anglaises débarquent en Belgique, à la suite d'une attaque par surprise qui les a rendues maîtresses du port d'Ostende et du littoral jusqu'à Nieuport. L'attitude de la France est douteuse ; celle de l'Allemagne est loyale. L'armée belge se transporte dans la région Gand-Deynze-Courtrai et attaque les troupes anglaises ayant pris position aux environs de Thourout, tâchant de les rejeter vers la côte. Une division de cavalerie belge reste en observation plus au sud, à la frontière française, l'attitude du gouvernement français donnant de plus en plus de craintes.

Voyage d'état-major d'armée effectué sous la direction du lieutenant-général Jungbluth, chef d'etat-major général.

1911. — Adversaire supposé : Français. — *Environs d'Enghien* (provinces de Hainaut et du Brabant). — Des troupes françaises

envahissent la Belgique en partant du front Lille-Maubeuge. Etude d'une position défensive occupée par l'armée belge vers Enghien et Saintes.

VOYAGE D'ÉTAT-MAJOR D'ARMÉE EFFECTUÉ SOUS LA DIRECTION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL DE CEUNINCK, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

1913. — Adversaire supposé : Allemands. — *Région Huy-Waremme-Tongres* (province de Liége et du Limbourg). — L'armée belge concentrée dans la région de Huy, et ayant le gros de ses forces au sud de la Meuse, se reporte vers le nord pour agir contre les Allemands qui ont franchi la Meuse en aval de Liége et se dirigent vers Tongres. Etude d'une position défensive occupée par l'armée belge.

* * *

Les preuves que le lecteur a sous les yeux semblent indiscutables. Il serait donc oiseux et presque cruel d'y insister davantage.

Que peut-il bien subsister dès lors de l'accusation portée par l'Allemagne contre les chefs militaires belges ?

Eux qui furent toujours intègres et droits pendant la paix sont demeurés tels pendant la guerre. La conduite tenue par l'armée belge pendant les premiers jours de la mobilisation est la conséquence inévitable et logique des enseignements du temps de paix, de l'inflexible « doctrine », si l'on veut, qui base, avant toute chose, l'action de l'armée belge sur l'observation totale et scrupuleuse des devoirs inhérents à la neutralité. Il ne suffit pas que la menace plane sur la Belgique, il faut qu'elle devienne effective pour que son gouvernement admette la félonie de l'agresseur.

Dans le passé comme durant les heures d'angoisse qui verront se perpétrer contre elle le plus effroyable des attentats, son attitude s'offre et demeure nette, claire et droite, ainsi qu'une épée. En s'obstinant à vouloir la ternir, en s'acharnant sur sa victime, l'Allemagne, en vérité, ne fait qu'aggraver aux yeux du monde et de l'histoire, juge suprême, l'immensité de son crime.

1er APPENDICE

Déclaration faite en mars 1917 par le baron Beyens, ministre des affaires étrangères de Belgique.

Depuis l'échec de sa proposition insidieuse de pourparlers de paix, l'Allemagne a rouvert une violente campagne de presse contre l'honneur politique de la Belgique. Elle y reprend l'une après l'autre toutes ses arguties de 1914 et de 1915, depuis longtemps réfutées et qu'une partie de sa presse avait paru abandonner.

La *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* publie en un supplément spécial de son numéro du 20 février 1917 des « documents belges » soi-disant *nouveaux*, faisant suite à ses publications similaires d'octobre et de novembre 1914 et qui démontreraient, d'une façon définitive cette fois, que la Belgique aurait réellement forfait à ses obligations de neutralité en concluant, dès 1906, un accord secret avec l'Angleterre en vue de seconder les projets d'agression de l'Entente contre l'Allemagne :

« Si l'on examine, dit ce journal, l'ensemble de ces documents, il n'y a plus l'ombre d'un doute possible quant au fait qu'en 1906 la Belgique s'est remise aux mains de l'Entente, dont le caractère d'alliance offensive contre l'Allemagne ne pouvait être mieux mis en relief que par cette constatation qu'un de ses premiers actes fut de s'assurer la Belgique comme instrument indispensable pour la future guerre contre nous. »

Contrairement à ce qu'affirme la feuille de Berlin, sa thèse ne résiste pas à l'examen de l'ensemble des documents publiés.

* * *

Il s'agit, encore une fois, des *conversations* de 1906 entre deux officiers supérieurs anglais et belge, transformées naguère dans la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, en *Conventions*, par une altération de texte que ce journal tenta ensuite de faire passer pour une innocente « erreur de lecture ».

Les documents soi-disant *nouveaux*, publiés maintenant vingt-huit mois après la publication du rapport du général Ducarne du 10 avril 1906, n'ont absolument rien d'une révélation. Ce sont, d'une part : *deux tableaux anglais*, le premier donnant la composition de troupes à débarquer en France en cas d'intervention anglaise ; le second, l'état journalier de ce débarquement ; d'autre part, *deux tableaux belges* indiquant les heures du transport des dites troupes en Belgique.

Ces quatre documents constituent des annexes du rapport Ducarne publié en novembre 1914 : ils y sont mentionnés à plusieurs reprises et décrits de la manière la plus explicite. Leur existence et leur nature sont donc universellement connues depuis plus de deux années.

Ces pièces prétendûment *nouvelles*, ont dû tomber aux mains des Allemands en même temps que le rapport. Pourquoi n'ont-ils pas reproduit les annexes avec la pièce principale en novembre 1914 ? La raison en est simple : c'est qu'elles n'ajoutent rien au rapport au point de vue de la démonstration que l'on cherchait à en tirer. Mais on juge aujourd'hui, qu'après deux ans passés, le public neutre a suffisamment oublié le rapport lui-même pour que l'on puisse essayer de faire croire à la découverte et à la production de documents accablants pour la Belgique !....

En réalité, c'est une seconde mouture qu'on tire du même sac.

* * *

S'il y a dans les discussions sur les origines de la guerre, une affaire qui devrait être classée, c'est bien celle des « conversations Barnardiston-Ducarne ».

Historiquement, les *conversations* de 1906 s'expliquent par la crainte, générale et très vive à cette époque, de voir éclater la guerre entre l'Allemagne et la France, et par de graves raisons de fait, telles que les vastes préparatifs militaires de l'Allemagne, la multiplication de ses voies ferrées stratégiques à la frontière belge, la faveur croissante des idées pangermanistes auprès du public allemand, enfin la publication de nombreux

écrits militaires dénonçant la probabilité d'un mouvement tournant de l'armée allemande par la Belgique ; toutes raisons qui faisaient redouter à l'état-major anglais, comme à l'état-major belge, une offensive soudaine de l'armée allemande à travers la Belgique en dépit de la neutralité garantie de cette dernière.

En fait, les *conversations* entre le général belge Ducarne et le lieutenant-colonel Barnardiston, eurent pour objet l'étude des mesures *techniques* à proposer par eux, à leurs chefs, pour le cas seulement d'une violation de la neutralité belge par l'Allemagne : cela est dit, en propres termes, dans la fameuse ajoute marginale, écrite de la main du général Ducarne sur la minute du rapport, et que l'Allemagne essaya de faire disparaître dans la traduction de la pièce. Du reste, les deux officiers en présence n'avaient point qualité pour conclure un accord entre les deux Etats. Ils le savaient : cela aussi est acté au rapport du général belge ; ni l'un ni l'autre ne s'était fait autoriser au préalable par leurs gouvernements pour poursuivre en commun cette étude hypothétique d'un plan purement défensif, dont le général Ducarne n'entendait d'ailleurs considérer que le côté militaire sans se préoccuper de son aspect politique.

Le Ministère des Affaires étrangères de Belgique n'eut pas l'occasion d'intervenir dans ces entretiens : il n'en fut avisé qu'après coup et voulut qu'ils restassent sans lendemain, sans suite et sans effet.

L'incident laissa à ce point les mains libres à la Belgique vis-à-vis de l'Angleterre que, six ans plus tard, on vit un autre attaché anglais, le lieutenant-colonel Bridges, prendre l'initiative d'ouvertures analogues. Sans plus de résultat, d'ailleurs, que son prédécesseur. Le Ministère des Affaires étrangères de Belgique fit connaître alors au Foreign Office certains de ses propos et provoqua (avril 1913) une déclaration officielle de désaveu, rapportée au *Deuxième Livre gris* belge, sous le n° 100.

Le véritable objectif de l'Allemagne, lorsqu'elle s'efforce d'accréditer la fable d'une alliance secrète anglo-belge dirigée contre elle dans un but agressif, est de préparer l'opinion publique à la révélation de conditions de paix qui ne laisseraient à la Belgique qu'une indépendance illusoire : on vou-

drait faire passer les convoitises pangermanistes pour un simple programme de garanties nouvelles, dicté par les exigences de la sécurité de l'Empire.

De quels arguments puérils se sert la propagande allemande pour parvenir à ce résultat ! Quelle absurdité de représenter la Belgique, petit Etat, d'un établissement militaire si faible et si insuffisant en 1906, qu'il aurait pu à peine se défendre lui-même pendant quelques jours contre une attaque brusquée d'un de ses puissants voisins, de représenter ce petit Etat s'associant, sous prétexte de se protéger contre une agression éventuelle de l'Allemagne, à un vaste plan d'invasion de cette puissance, qui disposait d'une armée et de ressources formidables ! Si inconsidéré que les publicistes allemands dépeignent le gouvernement belge de cette époque, ils ne feront croire à aucun esprit réfléchi et connaissant les sentiments de prudence qui ont toujours inspiré le Cabinet de Bruxelles, qu'il aurait été capable de lancer son pays dans une si folle aventure.

C'est, en réalité, de l'hypothèse inverse qu'il fut exclusivement question dans les ouvertures des attachés militaires anglais : celle d'une agression allemande.

D'après la doctrine du droit des gens, le gouvernement belge eût été parfaitement en droit de conclure un accord avec l'un ou l'autre de ses garants pour la défense de son indépendance et de sa neutralité, du moment qu'il les croyait menacées. Il n'a jamais voulu user de ce droit, soucieux qu'il était, jusqu'au scrupule, de garder la même traditionnelle attitude vis-à-vis de tous ses garants et de faire invariablement confiance à leur signature et à leur honneur.

Que les entretiens Barnardiston-Ducarne n'aient eu aucune conséquence pratique, la suite l'a bien prouvé, par l'absence de troupes anglaises venant défendre en temps opportun la Belgique attaquée.

Qu'ils n'aient point abouti à une convention militaire, l'Allemagne elle-même le montre à l'évidence, par un passage du rapport du baron Greindl du 23 décembre 1911, qu'elle publia naguère en le tronquant et que cite de nouveau par extrait la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 20 février dernier. — Dans ce passage, le ministre de Belgique à Berlin parle des « ouver-

tures du lieutenant-colonel Barnardiston », en les qualifiant sévèrement de « perfides et de naïves ». Or par qui le baron Greindl fut-il informé de ces « ouvertures » ? Par le gouvernement belge lui-même. Peut-on supposer qu'un diplomate, si respectueux des égards dus à son gouvernement, se fût jamais permis, dans un rapport officiel, de blâmer ces « ouvertures », avec une telle liberté de langage, s'il avait pu soupçonner qu'elles avaient amené la Belgique à conclure une convention avec l'Angleterre ?

Du reste, la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, en s'attachant de nouveau à accréditer la légende d'une alliance anglo-belge secrète conclue en 1906, perd de vue ses propres publications antérieures qui contredisent sa thèse.

C'est, en effet, en faisant appel au témoignage des diplomates belges, dont il n'a pas publié moins de 119 rapports en 1915 dans ses propres colonnes, que le journal officieux allemand a cherché à prouver aux neutres que, tandis que la Triple-Entente préparait une guerre d'agression contre l'Allemagne, la diplomatie belge, de 1905 à 1914, représentait la France et l'Angleterre comme beaucoup plus à craindre que l'Allemagne au point de vue du maintien de la paix.

Les Allemands avaient évidemment choisi, dans les archives belges, les rapports qui leur convenaient pour les besoins de leur thèse. Mais, si incomplète qu'elle ait été, cette publication est venue confirmer, en tout cas, la non-existence d'un traité ou d'une convention liant la Belgique à l'Angleterre ou à la France. Cette conclusion s'imposait avec tant de force que la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* fut contrainte d'y adhérer en se défendant, dans son n° 238, du 28 août 1915, d'avoir jamais affirmé l'existence d'une véritable convention anglo-belge ni même d'un complot anglo-belge ourdi contre l'Allemagne ; à l'entendre, le gouvernement allemand n'avait jamais accusé la Belgique que d'une simple action parallèle avec l'Angleterre et d'une partialité en sa faveur, inconciliable avec l'égalité de traitement due à tous les garants.

L'Allemagne est ainsi condamnée par la logique même des positions fausses qu'elle a prises, à retomber perpétuellement d'une contradiction dans une autre.

* * *

En vain, fait-elle état de la crainte émise par le baron Greindl, d'une invasion française. Ce diplomate n'est pas le seul Belge qui ait eu, autrefois, trop bonne opinion de l'Allemagne, de sa loyauté et de sa culture. Mais cette inclination naturelle chez cet homme d'intentions droites, ne l'a pas empêché, dans des passages de son rapport non publiés par l'Allemagne, d'appeler l'attention de son gouvernement sur le danger auquel la Belgique pouvait être également exposée sur chacune de ses frontières.

En vérité, l'Allemagne devrait être la dernière à invoquer contre la Belgique le jugement trop favorable, porté par des Belges sur la politique allemande. Elle peut être sûre, en tout cas, que, depuis le 2 août 1914, aucun Belge ne nourrit plus de pareilles illusions.

Quel Belge oublierait jamais, en effet, l'attitude suggestive et probante adoptée à la veille des hostilités par les diverses puissances qui s'étaient engagées à maintenir ou à respecter la neutralité belge ?

La Belgique, fidèle observatrice de ses devoirs, prend soin, quand la guerre paraît imminente de notifier aux puissances garantes sa résolution inébranlable de remplir les obligations internationales, à elle imposées par les traités de 1839.

La France déclare spontanément à Bruxelles qu'elle respectera la neutralité belge, à moins qu'elle ne soit obligée d'assurer sa propre défense, si une autre puissance viole cette neutralité.

L'Angleterre fait connaître, le même jour à Paris, à Berlin et à Bruxelles, son ferme désir de voir la neutralité belge inviolée.

L'Allemagne seule, ainsi sollicitée, interrogée encore le 2 août par la Belgique, garde le plus inquiétant silence et se dérobe aux questions pressantes qui lui sont posées.

Cette tactique dilatoire trahit sa préméditation. A ce moment déjà l'Allemagne était décidée à perpétrer « l'attentat aux lois du droit des gens » dont le chancelier de l'Empire devait, le 4 août suivant, confesser solennellement, devant le

Reichstag, « l'injustice », en promettant de la réparer après que le but militaire aurait été atteint.

Aucune des calomnies politiques proférées dans la suite par M. de Bethmann-Hollweg et par sa presse officieuse contre l'innocente Belgique, n'est parvenue à effacer la franchise de cet aveu.

C'est sur ces faits indiscutables que l'histoire établira son verdict. Les hommes qui eurent alors l'honneur de personnifier le gouvernement belge peuvent l'attendre avec une confiance assurée.

2me APPENDICE

COMMENT LA BELGIQUE COMPRIT ET PRATIQUA LES DEVOIRS DE SA NEUTRALITÉ

Une nouvelle preuve : Les déclarations du baron de Broqueville à une séance secrète du parlement belge en 1913.

(Publié par le Bureau documentaire belge, le 21 avril 1917.)

L'Allemagne ne se lasse pas de toujours recommencer l'apologie de la violation de la neutralité belge.

Après avoir accusé formellement la Belgique d'avoir conclu avec l'Angleterre une convention militaire secrète, elle s'est vue obligée, par l'évidence des preuves produites par la Belgique, d'abandonner cette imputation.

Elle s'est rabattue alors sur l'accusation d'avoir prêté l'oreille aux ouvertures de l'Angleterre (les fameux entretiens Barnardiston-Ducarne et Jungbluth-Bridges), qui auraient eu pour but, d'après elle, d'associer la Belgique à un plan d'agression de l'Empire germanique. Et l'Allemagne prétendait que des conversations militaires semblables auraient dû avoir lieu avec elle, si elles n'avaient visé qu'à assurer la défense de la neutralité belge.

Cette thèse ne supporte pas plus que la précédente la confrontation avec les faits. L'Allemagne elle-même a publié en 1915 une série de rapports des principaux diplomates belges accrédités à *Berlin*, à *Londres* et à *Paris*, s'échelonnant de 1905 à 1914, et dont la teneur prouve tellement l'impartialité du gouvernement belge dans la pratique de la neutralité,

que le gouvernement allemand a imaginé de s'en servir comme d'arguments contre l'Entente.

Il était cependant impossible de concilier une pareille interprétation avec le maintien des incriminations dirigées d'autre part contre l'honneur politique de la Belgique.

Le gouvernement allemand ne fut pas embarrassé pour si peu : il affirma tout simplement que les rapports des diplomates belges de 1905 à 1914 étaient restés sans effet sur leur propre gouvernement et que celui-ci, à leur insu, et en dépit de leur avertissement, avait mené une politique secrète anglo-francophile.

Pure invention qui n'a abouti qu'à faire sortir la thèse allemande contre l'honneur de la Belgique du domaine de la discussion historique et à la transformer en une sorte d'intrigue de mélodrame.

Aucun esprit sérieux ne peut plus même être tenté, dans ces conditions, d'y accorder le moindre crédit.

Néanmoins, comme il est toujours possible que l'opinion publique mal informée se laisse surprendre en sa bonne foi par une erreur incessamment répétée, il convient de se montrer aussi infatigable dans la réfutation de la calomnie, que les accusateurs le sont à la réitérer.

A ce point de vue, on trouvera intérêt à la lecture d'un document récemment mis au jour par un adversaire politique du Cabinet belge au pouvoir : M. Camille Huysmans, député socialiste de *Bruxelles*, et secrétaire du Bureau socialiste international.

M. C. Huysmans était présent à la séance à huis-clos de la Chambre belge tenue en 1913, au cours du débat public sur la nouvelle loi militaire, et dans laquelle le baron de Broqueville, chef du Cabinet, révéla aux représentants légaux du pays les motifs réels et pressants qui obligeaient le gouvernement belge à renforcer les effectifs de l'armée belge.

Le baron de Broqueville parlait là, en toute liberté, sans avoir d'indiscrétion à craindre ; il pouvait dire toute la vérité ; il l'a dite.

M. Huysmans prit un compte rendu personnel de ces déclarations importantes, et il le garda en portefeuille.

En 1916, en présence de l'obstination de la presse allemande à calomnier la Belgique, il sollicita et obtint du baron de Broqueville l'autorisation de publier ces notes privées.

La presse allemande dut certainement en avoir alors connaissance. Néanmoins, elle persista dans son attitude.

Au début de la présente année (1917), M. C. Huysmans, ayant été attaqué à son tour par la presse allemande pour avoir apporté à plusieurs reprises son témoignage en faveur des protestations d'impartialité du gouvernement belge, il jugea indispensable de revenir sur l'affaire et dans le n° 24 (3 mars 1917) de son journal *De Belgische Socialist* il publie derechef le texte de son compte rendu personnel de 1913.

C'est ce document que l'on trouvera ci-dessous, traduit du flamand ; la reproduction en est textuelle, sauf trois rectifications qui ont été apportées au texte de M. C. Huysmans, après examen par l'auteur même des déclarations ; ces rectifications portent d'ailleurs sur des points de détail et laissent entière l'exactitude de l'original.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une relation fragmentaire de la séance, le document est, tel quel, assez éloquent par lui-même pour que l'on puisse se dispenser d'y ajouter aucun commentaire.

LIBRARY
UNIVERSITY OF ILLINOIS
URBANA

DISCOURS DE M. DE BROQUEVILLE,

Chef du Cabinet,

prononcé dans la séance secrète de la Chambre belge en 1913 pendant la discussion de la loi militaire.

J'ai fait convoquer cette séance secrète parce que j'ai à vous donner quelques éclaircissements qui, momentanément, ne sont pas destinés à la publicité. Toutefois, je ne veux, par là, influencer personne, et tout le monde reste libre de voter comme il l'entend. De plus, je ne ferai de reproche à personne s'il ne tient pas compte de ma déclaration.

Je demande uniquement de la discrétion.

L'origine de notre projet de loi est contenue dans le dépôt de la loi allemande de juin 1912. Cette loi est la plus grande tension de force que l'Allemagne se soit imposée depuis 1870. Ce pays aura en première ligne 300 000 hommes de plus que la France. *Pendant l'été dernier, nous avons appris que cette augmentation avait pour but de faire passer l'armée allemande à travers la Belgique.*

Cela, nous l'avons appris de différentes puissances.

Notre inquiétude est encore augmentée par le fait que des plans nous ont été communiqués. Aussi avons-nous voulu rechercher quelle était la réalité des faits. (Ici le ministre donne lecture de différents rapports concernant la possibilité pour l'Allemagne de jeter en une seule nuit 50 000 hommes devant Liége.) Nous devons donc nous garder vis-à-vis de l'Allemagne.

Pour ce qui concerne la France, permettez-moi de vous rappeler que *Lille* est déclassé, que de nouveaux forts ont été construits à notre frontière du Sud, et que le gouvernement fran-

çais a augmenté le nombre des régiments de cavalerie et d'infanterie. Je ne crains pas, il est vrai, une violation de notre indépendance par la France, *mais je constate que l'état-major français* A DU *étudier l'hypothèse d'un passage à travers la Belgique, pour le cas où notre territoire ne serait pas respecté par l'Allemagne. Pour prévenir toute surprise, il faut donc que nous nous préparions et que nous nous gardions des deux côtés.*

Plusieurs puissances nous ont donné à entendre que nous n'étions plus en état de remplir ce devoir de défense personnelle. Le plus grand danger serait que des puissances étrangères se fixassent sur notre territoire afin de nous protéger...

Cet avertissement nous fut donné par différents chefs d'Etats. Pendant le mois de juillet dernier, un chef d'Etat, un ami de la Belgique, nous a dit textuellement : « Je donne à la Belgique le conseil amical de préparer sérieusement sa propre défense, car le miracle de 1870, où la Belgique resta préservée entre les deux armées ennemies, ne se renouvellera plus. » (Note du *Belgische Socialist :* « A ce moment M. de Broqueville n'a pas cité le nom de ce chef d'Etat. Depuis, nous sommes à même de déclarer que ce chef d'Etat était feu le roi de Roumanie, oncle du roi des Belges. »)

En présence de cet amoncellement de faits et d'informations, nous n'avons plus pu douter.

La situation militaire de la Belgique est devenue un élément de la paix, et cette façon de voir nous est communiquée par la voie diplomatique, pour la première fois, clairement et nettement.

Notre devoir était de nous adresser à l'autorité militaire et elle nous a donné comme réponse ce qui est contenu dans notre projet de loi (350000 hommes en temps de guerre par le moyen du service général).

LAUSANNE — IMPRIMERIES RÉUNIES

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 072644476

L'INVASION ALLEMANDE EN BELGIQUE. De Liége à l'Yser

par Léon Van Der Essen,

Avec une esquisse des négociations diplomatiques précédant le conflit

Un volume in-8° de 564 pages . . . . . Fr. **7.50**

LES VAINQUEURS DE L'YSER

par Jacques Pirenne,

Dessins de J. Thiriar. Préfaces d'Emile Verahaeren et d'Emile Vandervelde.

Un volume in-16 . . . . . Fr. **4.—**

COMMEMT NAIT UN CYCLE DE LÉGENDES

Francs tireurs et atrocités en Belgique

par F. Van Langenhove,

Secrétaire scientifique de l'Institut de sociologie Solvay de Bruxelles

Un volume in-16 . . . . . Fr. **4.—**

COMMENT LES BELGES RÉSISTENT A LA DOMINATION ALLEMANDE

par Jean Massart,

Vice-Directeur de la classe des sciences de l'Académie Royale de Belgique.

Contribution au livre des douleurs de la Belgique.

Un vol. gr. in-8°, avec 32 phot. hors-texte . . . . . Fr. **5.—**

LA BELGIQUE NEUTRE ET LOYALE

par Emile Waxweiler,

Directeur de l'Institut de sociologie Solvay, à l'Université de Bruxelles.
Membre de l'Académie royale de Belgique.

Un vol. in-8° . . . . . Fr. **2.50**

LE PROCÈS DE LA NEUTRALITÉ BELGE

Réplique aux accusations.

par Emile Waxweiler,

Un vol. in-8° avec 3 fac-similés et 1 carte . . . . . Fr. **2.—**

LES VILLES MARTYRES DE FRANCE ET DE BELGIQUE

par Marius Vachon,

Un vol. in-18 . . . . . Fr. **2.50**

ALBERT ET ÉLISABETH DE BELGIQUE

par Maria Biermé,

Préface d'Emile Verhaeren.

Un vol. in-16 . . . . . Fr. **4.—**

LA BELGIQUE SOCIALE

Son passé, son avenir et celui des pays alliés,

par Henri Heyman,

Un vol. in-16 . . . . . Fr. **4.—**

LAUSANNE. — IMPRIMERIES RÉUNIES